

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

30/06/2022

DRIEAT-UD91-003-2022

1. Intitulé du projet

Projet de modification de l'activité MOD (Imprimerie) intégrée à l'extension de la plateforme logistique ORY4 localisée à Brétigny-sur-Orge (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMAZON FRANCE LOGISTIQUE SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Stanislas de LESTRANGE - Directeur de projet - AMAZON FRANCE LOGISTIQUE

RCS / SIRET

4 2 8 7 8 5 0 4 2 0 0 1 0 5

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement Rubrique 2445-1: Transformation du papier/carton, la capacité de production étant supérieure à 20 t/j

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la construction de l'extension de la plateforme logistrielle ORY4 à Brétigny-sur-Orge, AMAZON FRANCE LOGISTIQUE souhaite modifier l'activité de la cellule Imprimerie (MOD - Make On Demand). La plateforme logistrielle ORY4 est actuellement réglementée par l'arrêté préfectoral complémentaire daté du 11 juin 2021.

Les principes généraux d'aménagement de la cellule MOD présentés dans le dossier de porter à connaissance déposé à la Préfecture de l'Essonne le 30 juin 2021 seront conservés. Seules les capacités de production de l'activité d'imprimerie seront modifiées. En effet, suite à une réévaluation des capacités de production réalisée par AMAZON FRANCE LOGISTIQUE, l'activité d'imprimerie initialement projetée comme non-concernée par la réglementation ICPE sera finalement soumise au régime de l'Enregistrement pour l'exploitation de la rubrique ICPE n°2445 (Transformation du papier/carton) et au régime de la Déclaration pour l'exploitation de la rubrique ICPE n°2450 (Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique).

4.2 Objectifs du projet

La cellule MOD (Make on Demand) sera dédiée à une activité d'impression à la demande sur papier/carton de différents grammages. Cette activité accueillera des imprimantes utilisant deux technologies :

- Impression à jet d'encre (Inkjet printing) utilisant de l'encre ;
- Impression laser utilisant des toners.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les principes généraux de la cellule MOD présentés dans l'arrêté préfectoral complémentaire daté du 11 juin 2021 et le dossier de porter à connaissance déposé le 30 juin 2021 seront conservés. Ainsi la cellule MOD (environ 4 800 m²) sera localisée au niveau P1 et séparée de la zone process par des parois REI120.

Le stockage des consommables de l'activité d'imprimerie sera réalisé dans un local dédié isolé du reste de la cellule MOD par des parois REI 120.

La cellule MOD sera intégrée à l'extension ORY4 ayant fait l'objet d'un dossier de porter à connaissance déposé en Préfecture le 30 juin 2021. L'extension projetée est développée dans la continuité du bâtiment existant, depuis le pignon Sud-Ouest. L'activité d'imprimerie à la demande (MOD), sera relocalisée au niveau P1 dans l'angle Nord-Ouest de l'extension.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les matériaux et produits utilisés dans le cadre de l'activité d'imprimerie seront les suivants :

- Les toners et encres d'impression ;
- Les colles ;
- Les produits de nettoyage ;
- Les papiers et cartons.

Les produits nécessaires à l'impression seront stockés dans un local dédié. Ces produits ne seront ni inflammables ni toxiques.

Les équipements productifs nécessaires seront les suivants :

- 16 imprimantes Laser ;
- 4 Imprimantes à jet d'encre ;
- 8 relieuses.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La plateforme logistrique ORY4 est actuellement réglementée par l'arrêté préfectoral complémentaire daté du 11 juin 2021. L'activité MOD a fait l'objet d'un dossier de Porter à Connaissance spécifique déposé en Préfecture le 8 août 2019.

Le projet de modification de l'activité de la cellule Imprimerie (MOD - Make On Demand) sera soumis à la réalisation d'un dossier de "Porter à connaissance" ainsi que la présente demande d'examen au cas par cas qui seront instruits par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France(DRIEAT).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du bâtiment ORY4 (Intégrant l'extension projetée)	Environ 64 700 m ² sur 3 niveaux
Surface de la cellule MOD	Environ 4 800 m ² au niveau P1 (RDC)
Transformation du papier, carton (capacité de production)	Consommation estimée : 33,37 t/j
Activité d'impression (consommation d'encre)	Consommation estimée : 321 kg/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AMAZON FRANCE LOGISTIQUE

20 AV DU CENTRE D'ESSAIS EN VOL
91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 19' 04 " 66E Lat. 48° 35' 53 " 50N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Dans le cadre de l'aménagement du complexe logistique existant, AMAZON a déposé en avril 2017 un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE). Le projet était soumis au régime de l'Autorisation pour l'exploitation de la rubrique ICPE 1510.

Suite à l'instruction du dossier, la Préfecture de l'Essonne a délivré un arrêté préfectoral daté du 27 juillet 2017 lui permettant d'exploiter ce complexe logistique.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été validé par l'Assemblée départementale le 3 février 2020. La modification de la cellule MOD ne générera pas d'impact sonore supplémentaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'arrêté interpréfectoral du 16 juin 2017, la commune de Brétigny-sur-Orge est concernée par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI des vallées de l'Orge et de la Sallemouille) pour l'aléa « Inondation de l'Orge ». D'après les cartographies du PPRI, le site n'est pas concernée par le risque inondation. La commune de Brétigny-sur-Orge n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n° 2005-DDAF-MISE- 058 du 21 avril 2005 constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux en application du décret n°94-354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à 3,6 km de deux sites Natura 2000 : - ZSC n° FR1100805 « Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine » - ZPS n° FR1100102 « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site utilise de l'eau pour des usages domestiques uniquement. Il s'agit de prélèvements d'eau issue du réseau public. Aucun forage ou puits captant les eaux souterraines ne sera réalisé dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements nécessaires dans le cadre des travaux de construction de l'extension ORY4 seront effectués par déblais remblais à l'équilibre.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plateforme logistique objet du projet d'extension est en activité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de la réalisation du dossier de porter à connaissance, une Evaluation des Risques Sanitaires a été réalisée conformément au schéma conceptuel intégrant source/vecteur/cible . Cette étude conclut sur un impact sanitaire non significatif.</p> <p>L'activité MOD est concernée par le risque sanitaire par inhalation du fait de rejets atmosphériques contenant des poussières et COV en faible quantité.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune augmentation du trafic déclaré dans le projet initial ne sera généré dans le cadre de la modification du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic du site et les systèmes CVC ne seront pas modifiés dans le cadre de la modification de l'activité MOD.</p> <p>L'absence d'impact acoustique généré par l'activité MOD a été démontré dans le dossier de Porter à Connaissance spécifique déposé en Préfecture le 8 août 2019 ainsi que dans le dossier de porter à connaissance du projet d'extension ORY4 déposé le 30 juin 2021.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'utilisation d'encre préférentiellement à l'eau et de toner, la localisation des équipements au sein de bâtiment maintenu fermé, l'absence d'eaux industrielles à traiter permettent de considérer que l'activité MOD ne générera pas d'impact olfactif.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Deux points de rejets atmosphériques seront aménagés dans le cadre de l'activité d'imprimerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejet associé aux lignes d'impression à jet d'encre. - Rejet associé au process de reliure. <p>Un traitement par filtre sera en place avant rejet relatif au process de reliure.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide supplémentaire ne sera généré.</p> <p>Le mode de gestion des eaux usées et incendie ne sera pas impacté.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent supplémentaire ne sera généré.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme pour le site existant, le projet produira principalement des déchets non dangereux et une faible quantité de déchets dangereux (contenant encres, contenant colles, chiffons et gants souillés). L'ensemble des déchets sera pris en charge par des prestataires et des filières agréés.</p> <p>L'augmentation des déchets générés par la modification du projet ne sera pas significative.</p> <p>Par ailleurs, l'activité du site n'étant pas modifiée, aucune typologie de déchet supplémentaire ne sera générée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences générées par la modification de l'activité MOD ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. Annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principes généraux d'aménagement de la cellule MOD présentés dans le dossier de porter à connaissance déposé à la Préfecture de l'Essonne le 30 juin 2021 seront conservés. Seules les capacités de production de l'activité d'imprimerie seront modifiées générant un passage sous le régime de l'Enregistrement pour l'exploitation de la rubrique ICPE n°2445 (transformation papier, carton).

Les incidences du projet sur les différents thèmes de l'environnement ont été étudiées. Cette analyse n'a pas révélé d'impacts environnementaux significatifs ainsi que de dangers supplémentaires par rapport au site existant.

Les modifications envisagées n'apparaissent donc pas comme substantielles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Mesures permettant de limiter ou supprimer les impacts potentiels du projet sur l'environnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Brétigny-sur-Orge

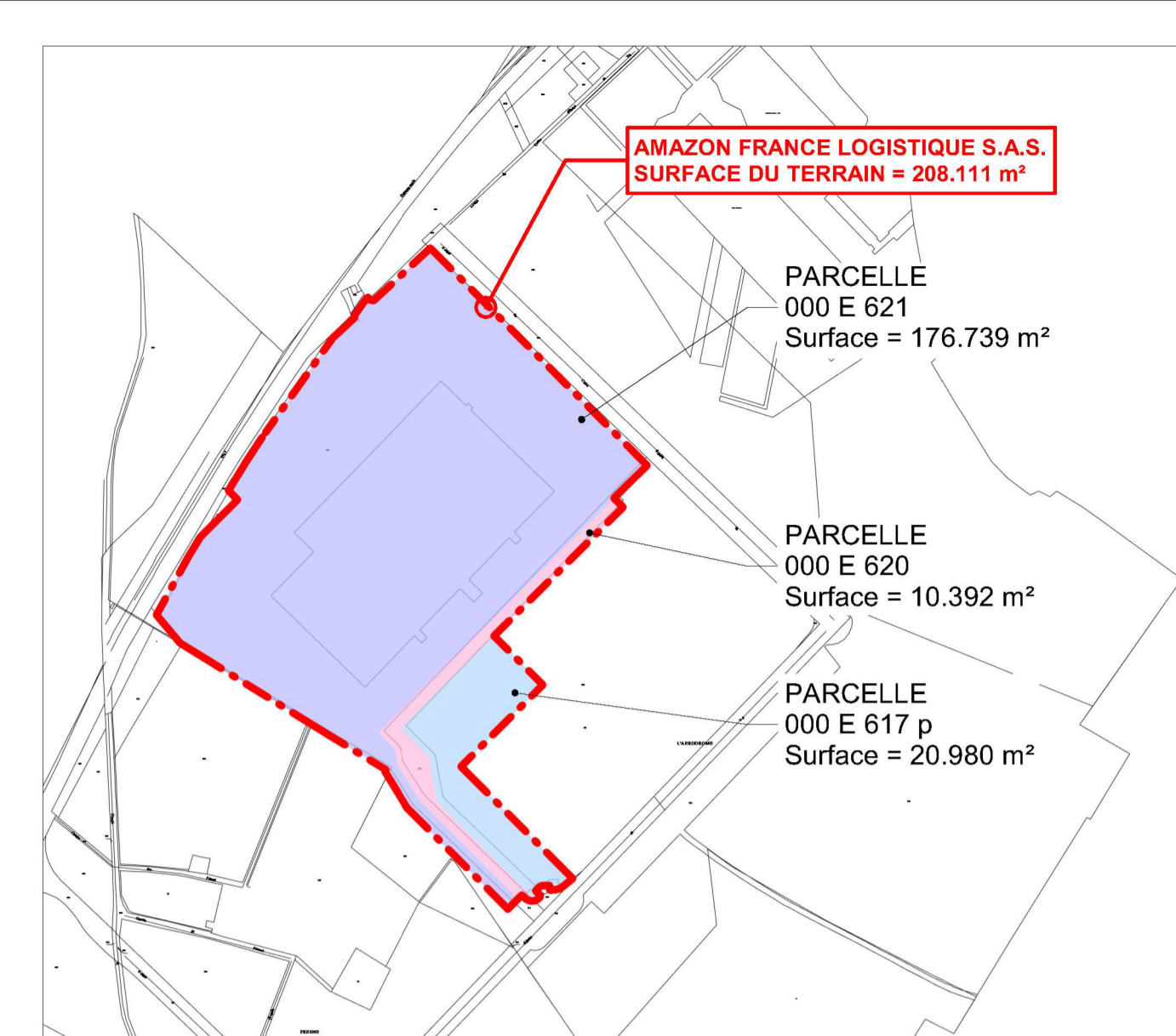
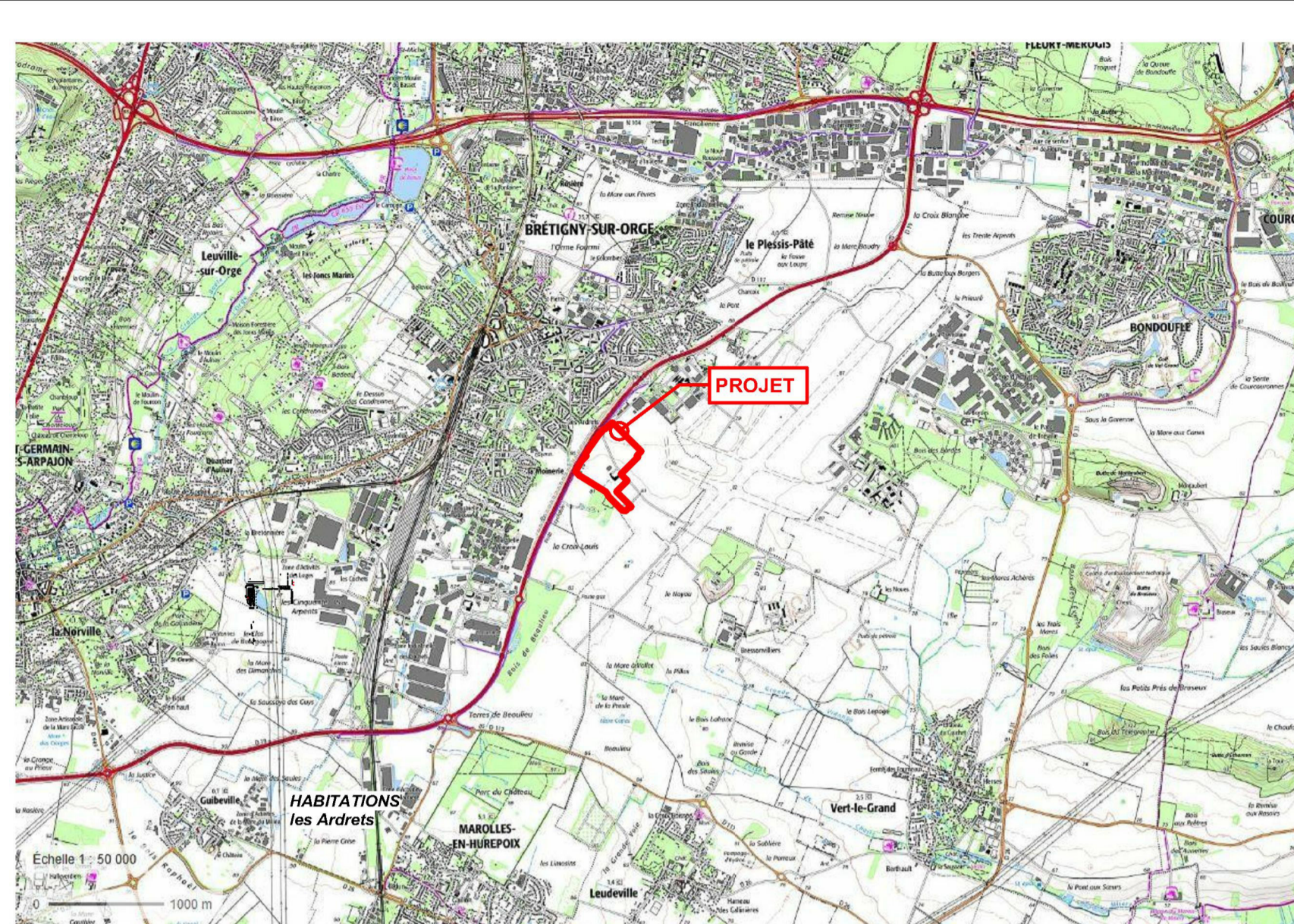
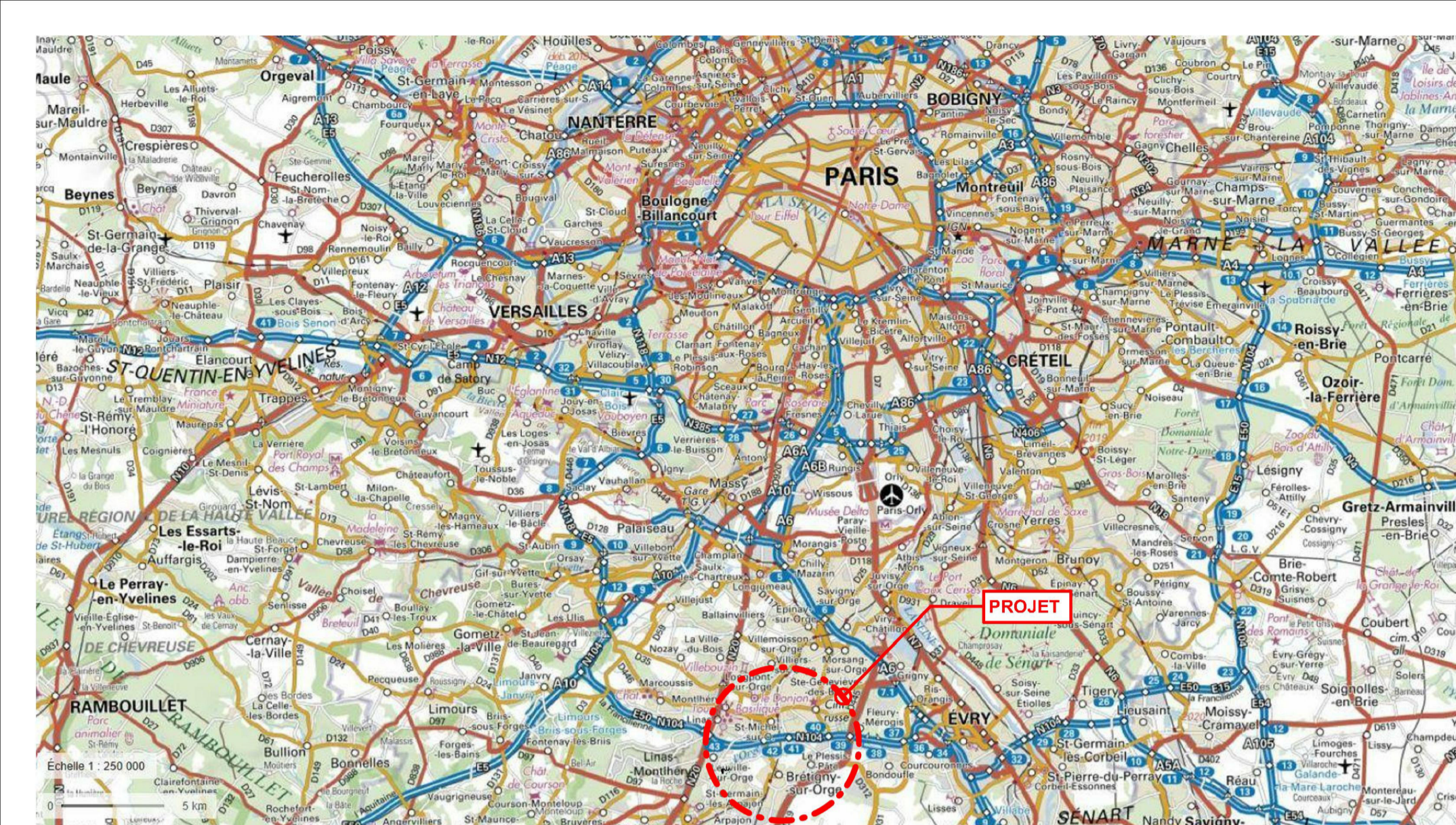
le, 16/06/2022

Signature

Stanislas de LESTRANGE



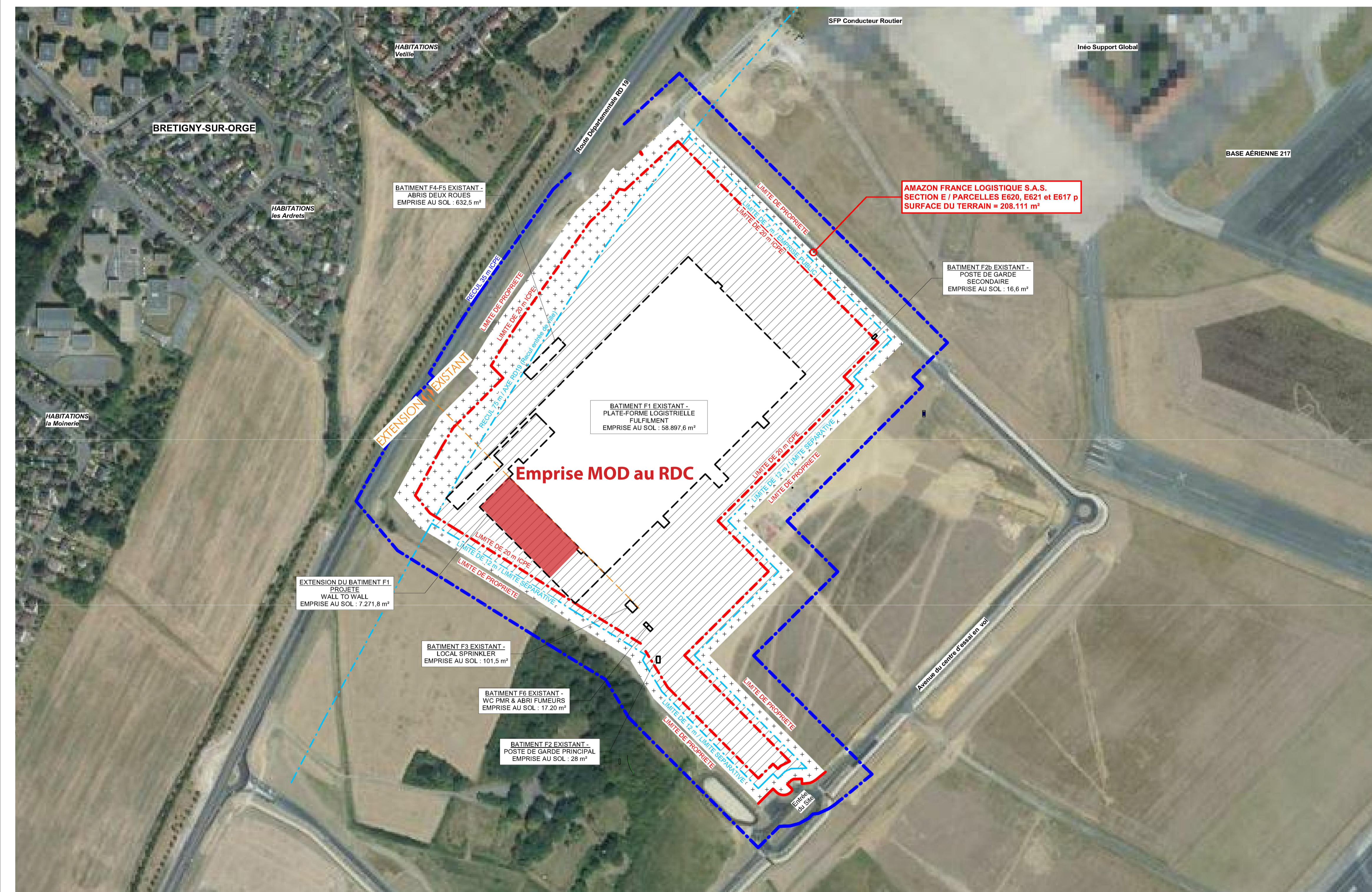
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



EXTRAIT CARTE IGN - 1 / 250.000ème

PLAN DE SITUATION - 1 / 50.000ème

PLAN CADASTRAL - 1 / 7.500ème



PLAN DU TERRAIN - 1 / 2.500ème

PLANS DE SITUATION ET PLAN DU TERRAIN

- VO8 -

01

Ech : Variées
Revit 2020

1145
CAO : ACC-SES
1145-V04-GENERAL-CENTRAL.rvt

AMAZON FRANCE LOGISTIQUE S.A.S
EXTENSION D'UNE PLATE-FORME LOGISTRIELLE EXISTANTE
BA217
91220 BRETEUIL-SUR-ORGE

DEMANDEUR
AMAZON FRANCE LOGISTIQUE S.A.S
67, Boulevard du Général Leclerc
92110 Clichy
aerdene@amazon.fr

MAITRISE D'OEUVRE
EGIS BATIMENTS RHONE-ALPES
Le Carat, 170 Avenue Thiers
69455 Lyon Cedex 06
+33 (0) 4 37 72 40 95

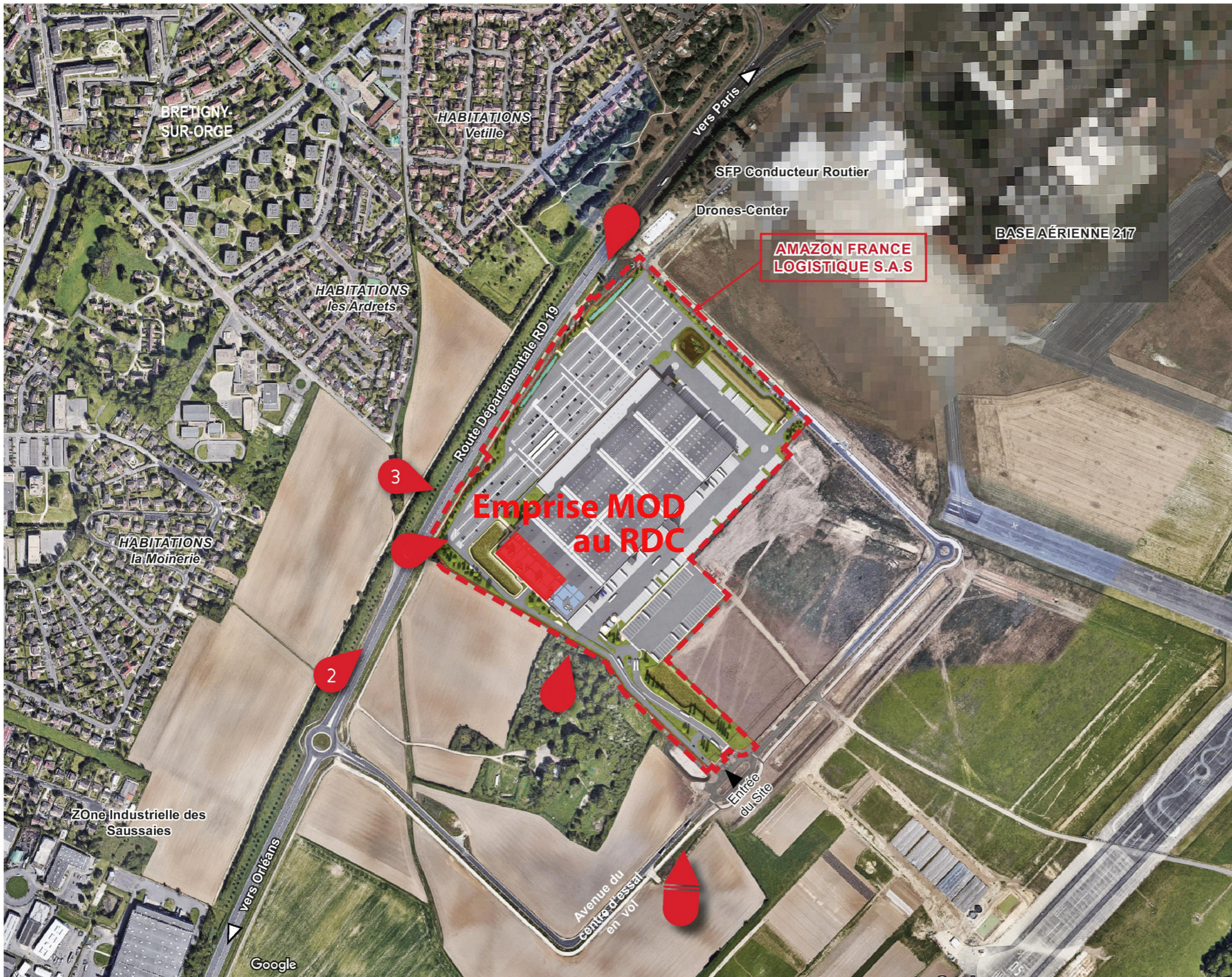
ARCHITECTE
S.A.R.L. d'architecture ARCHI-FACTORY
Espace du Ter
13, Boulevard Jean Monnet
56260 L'ARMOR-PLAGE
+33 (0)2 97 35 08 80
Contact@archi-factory.eu



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
28 MAI 2021



ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



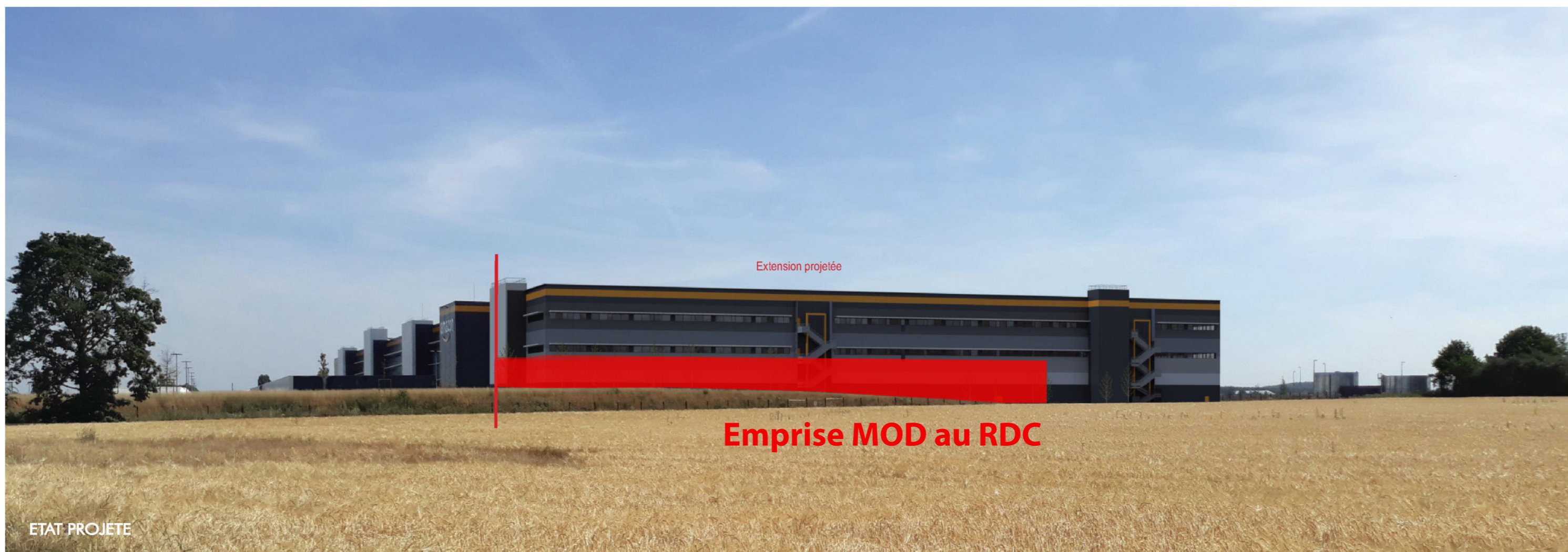
NOTA : Les arbres de haute tige plantés à l'occasion du projet ont été rendus en transparence pour faciliter la perception des bâtiments projetés.


 VUE VIRTUELLE
 VUE AERIENNE

0 - REPERAGE DES VUES.



ETAT INITIAL



ETAT PROJETE

2 - INSERTION DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE RD19 VERS LE NORD - APPROCHE



ETAT INITIAL



ETAT PROJETE

3 - INSERTION DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE RD19 VERS LE NORD - ANGLE OUEST DU SITE

ANNEXE 4 : PLAN DE MASSE PROJET

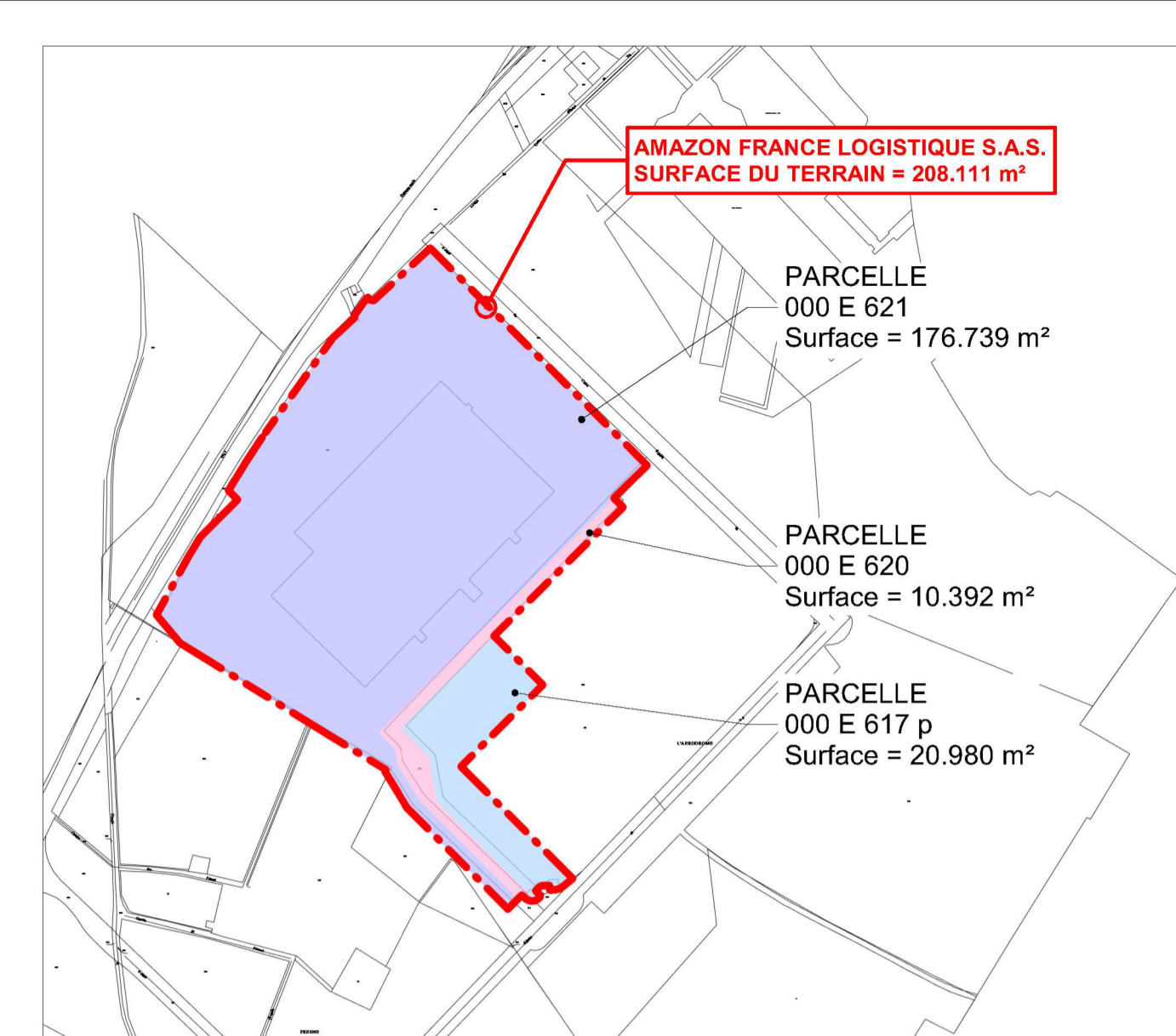
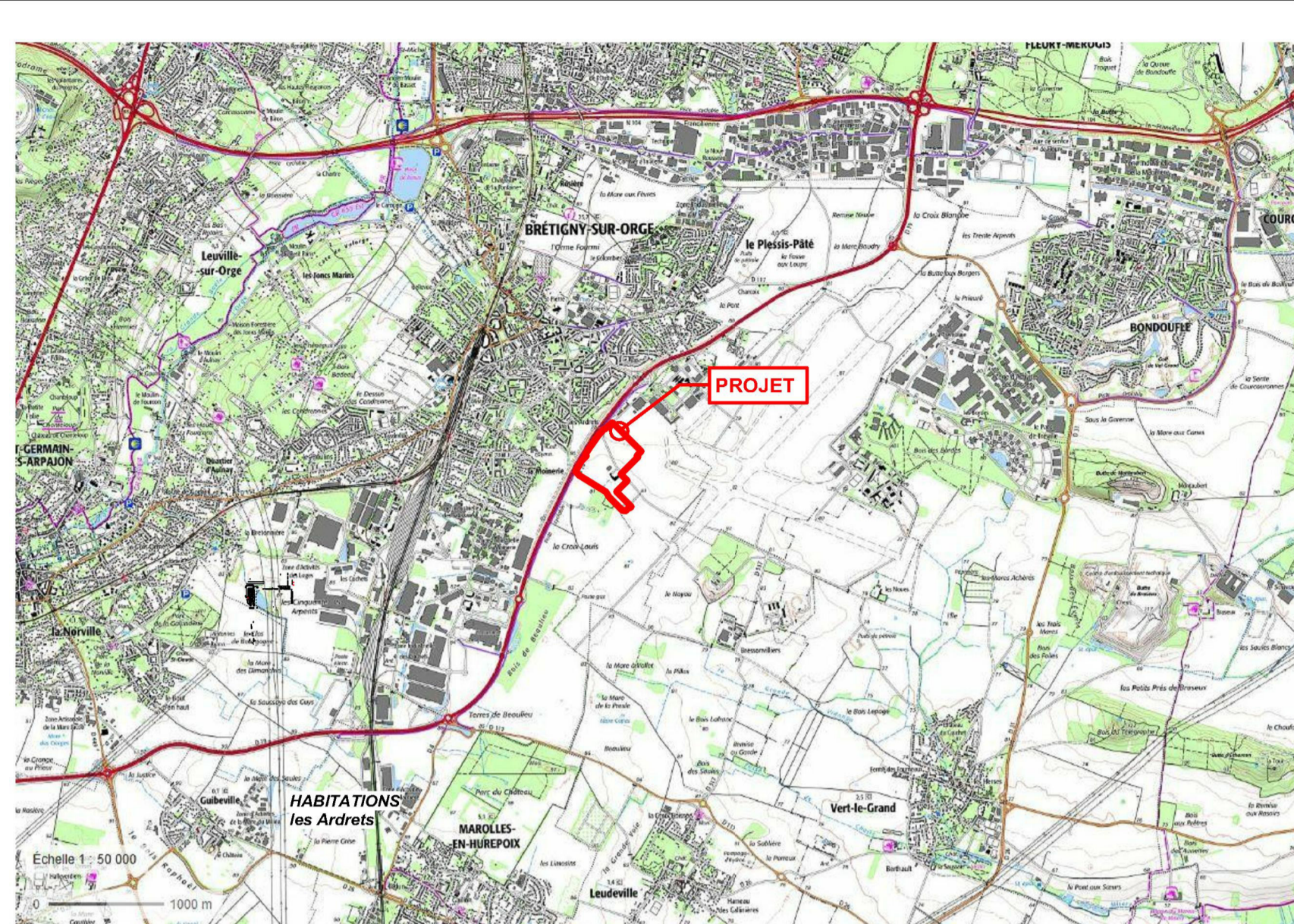
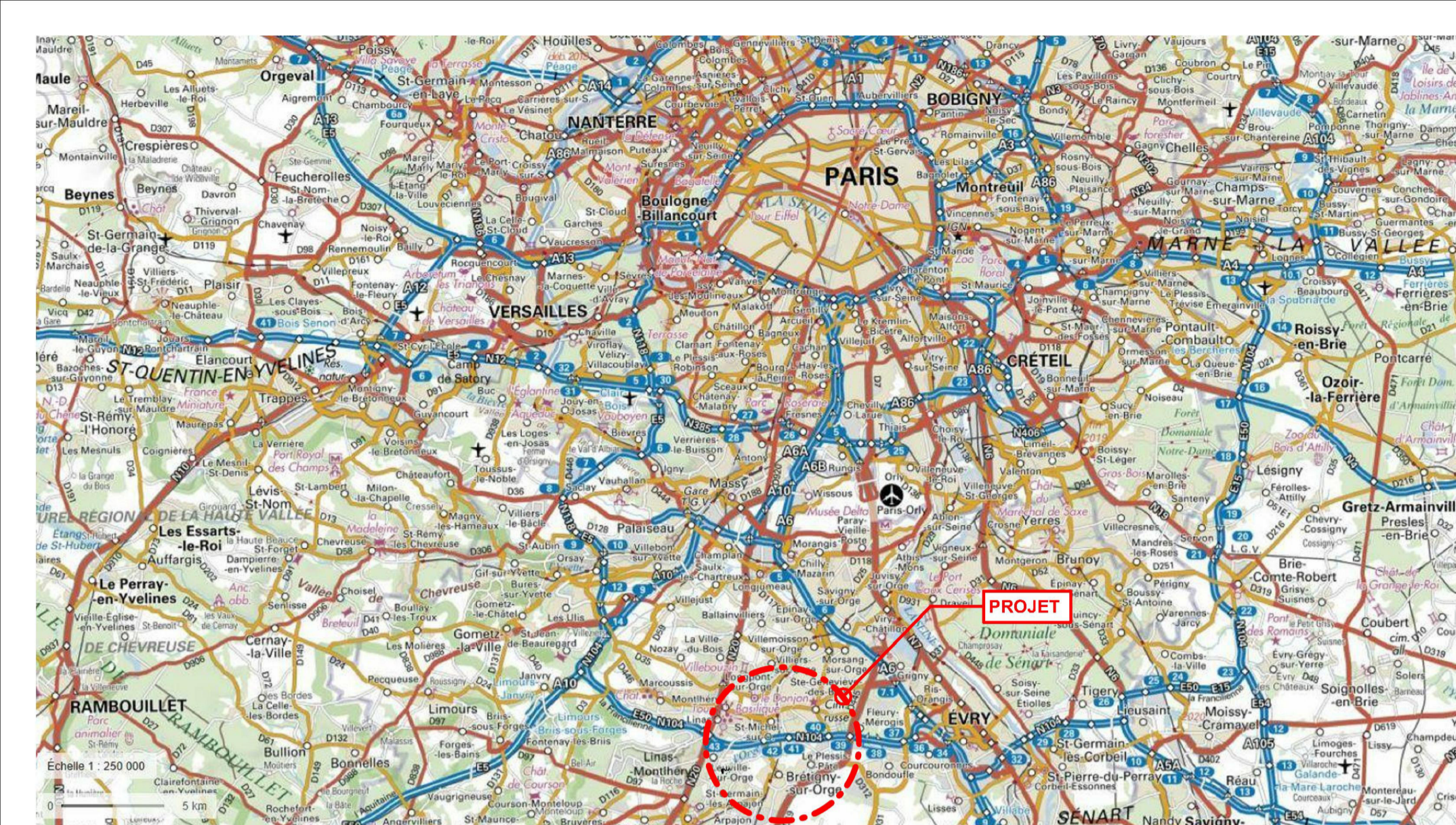


1- VUE AÉRIENNE DEPUIS L'ANGLE SUD DU SITE

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 AMAZON FRANCE LOGISTIQUE S.A.S.
 EXTENSION D'UNE PLATEFORME LOGISTRIELLE / 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
 S.A.R.L. d'Architecture ARCHI-FACTORY



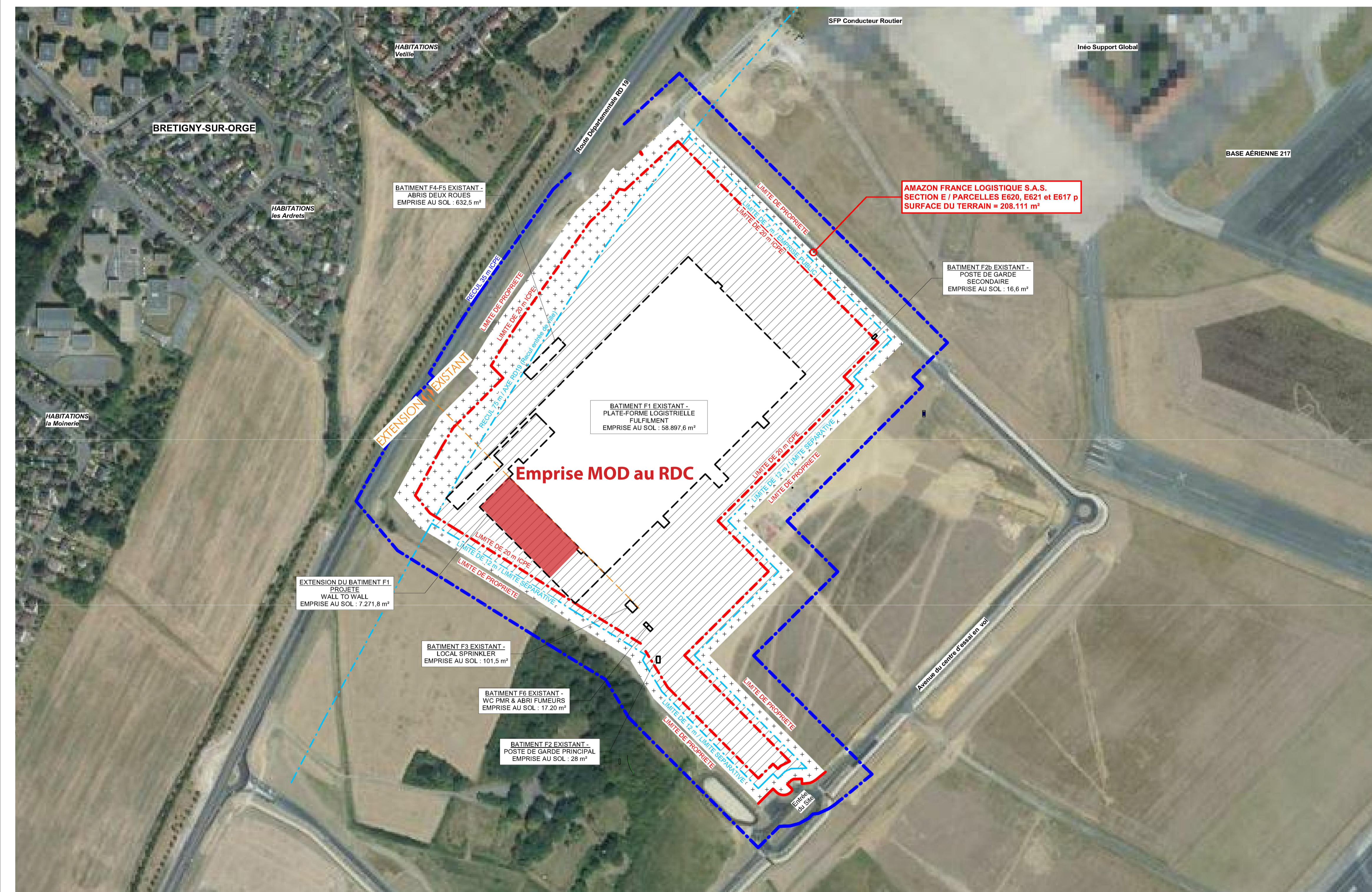
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS



EXTRAIT CARTE IGN - 1 / 250.000ème

PLAN DE SITUATION - 1 / 50.000ème

PLAN CADASTRAL - 1 / 7.500ème



PLAN DU TERRAIN - 1 / 2.500ème

PLANS DE SITUATION ET PLAN DU TERRAIN

- VO8 -

1145
CAO : ACC-SES
1145-V04-GENERAL-CENTRAL.rvt

01

Ech : Variées
Revit 2020

AMAZON FRANCE LOGISTIQUE S.A.S
EXTENSION D'UNE PLATE-FORME LOGISTRIELLE EXISTANTE
BA217
91220 BRETEUIL-SUR-ORGE

DEMANDEUR
AMAZON FRANCE LOGISTIQUE S.A.S
67, Boulevard du Général Leclerc
92110 Clichy
aerdene@amazon.fr

MAITRISE D'OEUVRE
EGIS BATIMENTS RHONE-ALPES
Le Carat, 170 Avenue Thiers
69455 Lyon Cedex 06
+33 (0) 4 37 72 40 95

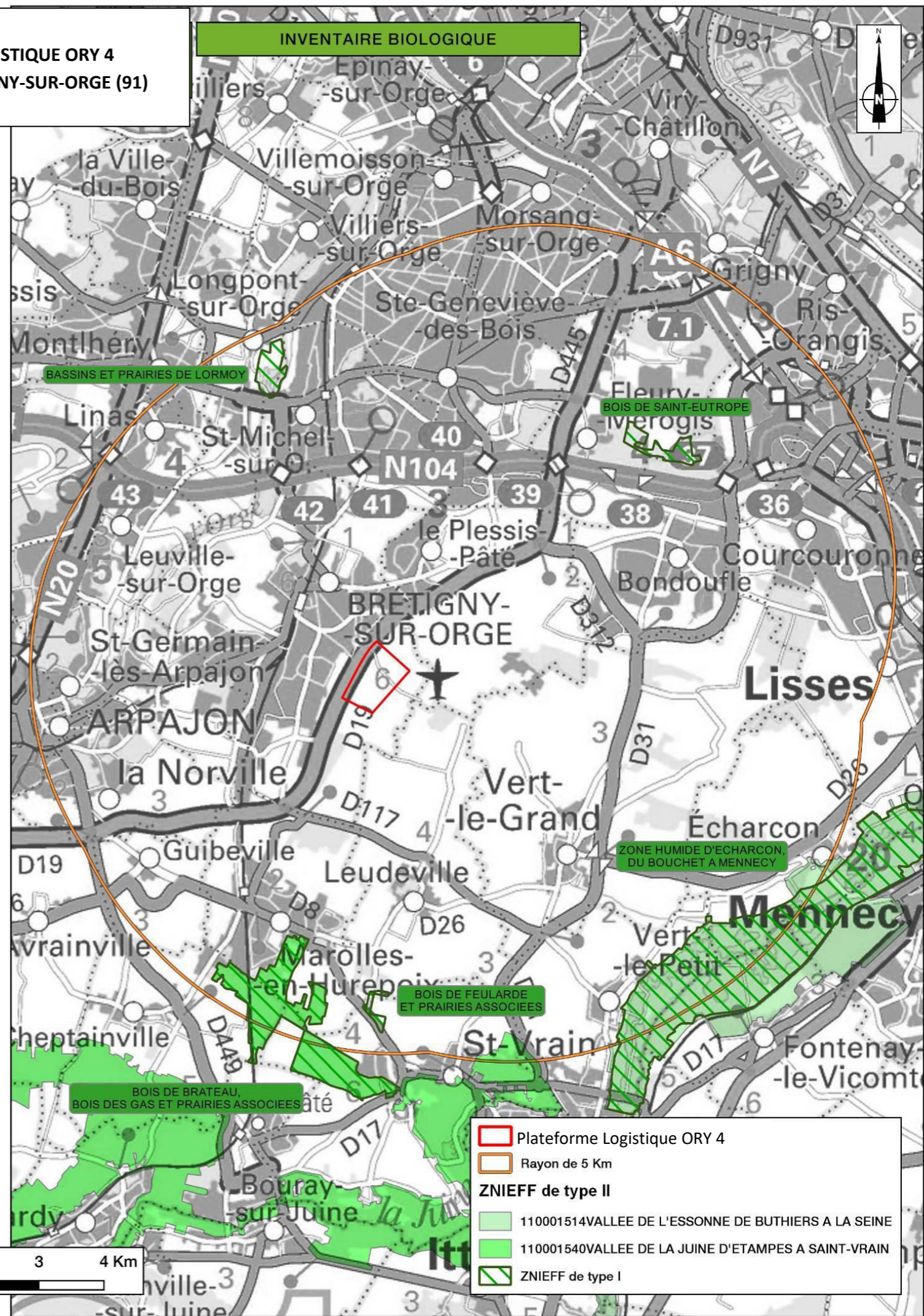
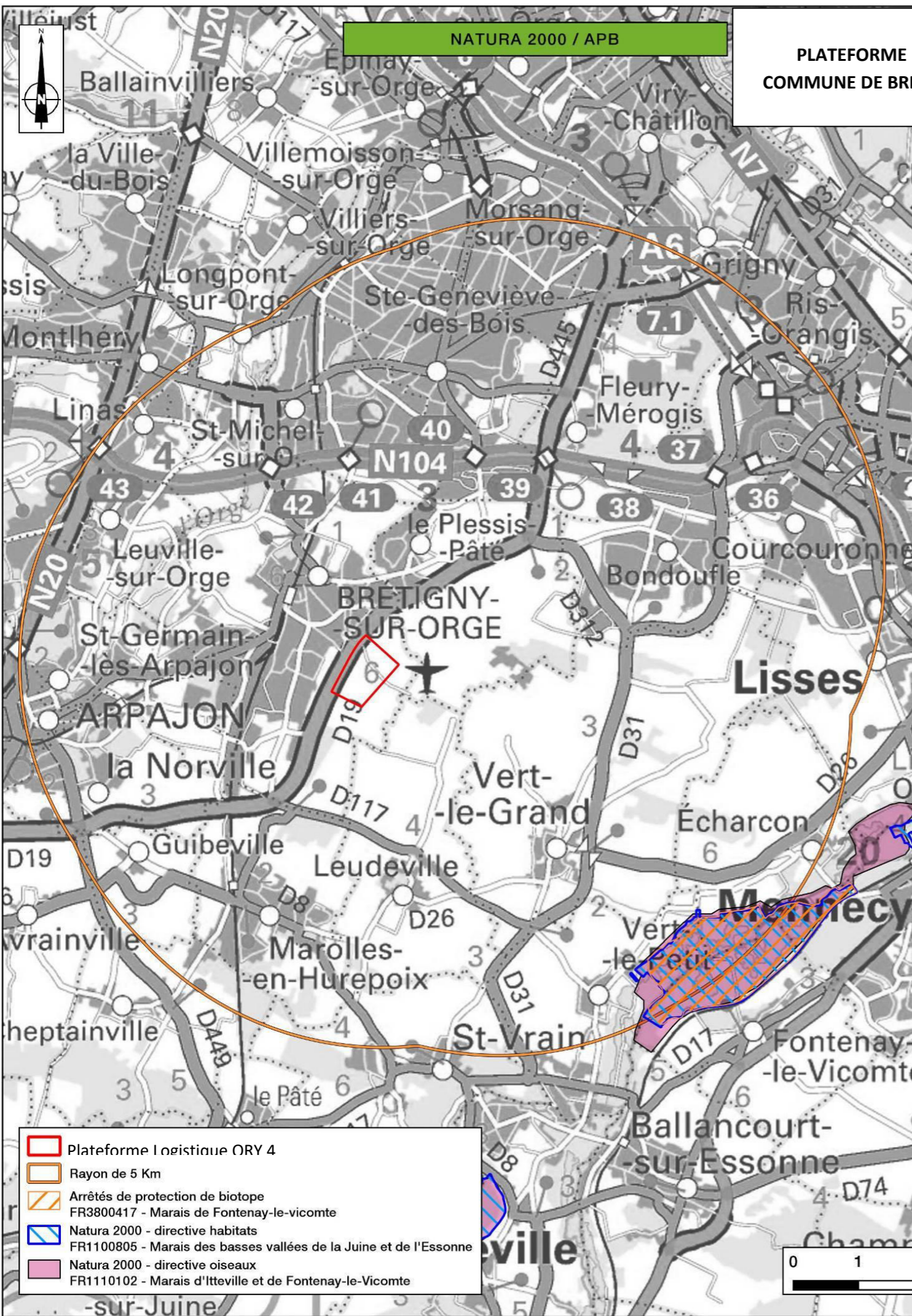
ARCHITECTE
S.A.R.L. d'architecture ARCHI-FACTORY
Espace du Ter
13, Boulevard Jean Monnet
56260 L'ARMOR-PLAGE
+33 (0)2 97 35 08 80
Contact@archi-factory.eu



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
28 MAI 2021



ANNEXE 6 : CARTOGRAPHIE DES ZONES SENSIBLES



ANNEXE 7 : MESURES

Annexe 7 – Mesures permettant de limiter ou supprimer les impacts potentiels du projet sur l’environnement

Thème	Nature des impacts potentiels	Mesures prévues
EAU	Consommation	Comme prévu dans le dossier initial, le projet sera alimenté en eau potable par le réseau d'eau potable de la commune de Brétigny-sur-Orge. Une augmentation de la consommation en eau peu significative sera générée par l'alimentation en eau des imprimantes. En effet, l'utilisation de l'eau dans le cadre du process d'impression se fera en circuit fermé.
	Rejet	La modification de l'activité MOD ne générera aucun rejet d'eau industriel.
	Gestion des eaux incendie et pluviales	La modification de l'activité MOD ne générera aucune modification des besoins en eau incendie ainsi que des volumes de rétention.
	Déversements accidentels dans les réseaux	Produits et déchets dangereux stockés dans des rétentions adaptées Présence d'absorbants dans les zones stratégiques.
AIR	Emissions diffuses : impact négligeable par rapport à l'environnement du projet	Aucune augmentation du trafic ne sera générée par la modification du projet MOD Vitesse limitée dans la zone (15 km/h)
	Emissions canalisées et en cas de fonctionnement dégradé	Dans le cadre du dossier de porter à connaissance relatif à la modification de l'activité MOD, une Evaluation des Risques Sanitaires a été réalisée conformément au schéma conceptuel intégrant source/vecteur/cible. Cette étude conclut sur un impact sanitaire non significatif. L'activité MOD est concernée par le risque sanitaire par inhalation du fait de rejets atmosphériques contenant des poussières et COV en faible quantité. Réalisation d'un plan de gestion des solvants. Entretien régulier des installations techniques liées à l'entrepôt
ODEUR	Pas d'odeur perceptible à l'extérieur du projet	Les rejets atmosphériques ne généreront pas d'odeur susceptible d'être perçue à l'extérieur du projet. Aucun stockage odorant ne sera réalisé sur les aires extérieures

Annexe 7 – Mesures permettant de limiter ou supprimer les impacts potentiels du projet sur l’environnement

Thème	Nature des impacts potentiels	Mesures prévues
BRUIT et VIBRATIONS	Sources sonores et vibratiles diffuses : circulation	Aucune augmentation du trafic ne sera générée par la modification du projet MOD Revêtement adapté des voies de circulation Livraisons et expéditions préférentiellement en journée Vitesse limitée dans la zone
	Sources sonores et vibratiles ponctuelles : motopompe	Les systèmes CVC ne seront pas modifiés dans le cadre de la modification de l'activité MOD. L'absence d'impact acoustique généré par l'activité MOD a été démontré dans le dossier de Porter à Connaissance spécifique déposé en Préfecture le 8 août 2019 ainsi que dans le dossier de porter à connaissance du projet d'extension ORY4 déposé le 30 juin 2021. Entretien régulier des installations
DECHETS	Production de déchets industriels non dangereux (DND) et dangereux	Tri et recyclage des DND Collecte et élimination des déchets dangereux dans des filières adaptées par des prestataires agréés et suivies dans un registre tenu à jour. L'augmentation des déchets générés dans le cadre de la modification du projet MOD ne sera pas significative.
SOLS / SOUS-SOL	Stockage de produits liquides	Les produits chimiques utilisés seront limités en volume et seront stockés à l'intérieur du bâtiment, dans des zones dédiées et équipées de rétentions adaptées. Les déchets seront stockés dans des containers aériens.
	Déversement accidentel	En cas de déversement accidentel de substances ou produits liquides durant leur manutention à l'extérieur, des produits absorbants seront tenus à disposition dans les zones de transit et à proximité des zones de stockage.
TRANSPORTS	Bruit et émissions atmosphériques associés à la circulation routière	Aucune augmentation du trafic ne sera générée par le projet de modification de l'activité MOD. Vitesse limitée sur la plate-forme. Mise en place de mesures visant à réduire le trafic de véhicules légers.
	Sécurité	Séparation des flux VL et PL
ENERGIE	Consommation d'électricité et d'énergie fossile	Aucune augmentation de la puissance électrique disponible ne sera générée par la modification de l'activité MOD.

Annexe 7 – Mesures permettant de limiter ou supprimer les impacts potentiels du projet sur l’environnement

Thème	Nature des impacts potentiels	Mesures prévues
PAYSAGE	Intégration paysagère	Pas de modification de l’emprise et des façades du bâtiment ORY4
EMISSIONS LUMINEUSES	Eclairage de nuit	Pas de modification de l’éclairage extérieur du bâtiment ORY4
FAUNE et FLORE	Faune et flore environnante	Pas de modification de l’emprise du bâtiment ORY4
TRAVAUX	Source d’émissions atmosphériques, de rejets aqueux, de déchets, de bruit et de pollution des sols	Travaux réalisés selon la réglementation en vigueur Mesures spécifiques pour limiter les rejets aqueux en phase travaux